

MODULE SOMNOLENCE

24 JUIN 2026

Dr Jean Pierre BAROIN

OBJECTIFS DE LA FORMATION

CETTE FORMATION D'UNE JOURNÉE A POUR BUT **DE BIEN IDENTIFIER LA SOMNOLENCE** ET SES DIAGNOSTICS DIFFÉRENTIELS, **D'ÉVALUER LE RISQUE ACCIDENTEL** EN INTÉGRANT L'ASPECT MÉDICO-LEGAL.

Renforcer

LES COMPÉTENCES DIAGNOSTIQUES ET THÉRAPEUTIQUES DES PROFESSIONNELS DE SANTÉ IMPLIQUÉS DANS LE SUIVI DES PATIENTS SAHOS

Réduire

LES RISQUES D'ACCIDENTS LIÉS À LA SOMNOLENCE RÉSIDUELLE NON IDENTIFIÉE OU NON PRISE EN CHARGE

Intégrer

DANS SA PRATIQUE LES DERNIÈRES RECOMMANDATIONS DU CONSENSUS FRANÇAIS

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES: cours présentiels comprenant des cas cliniques

MODALITÉS D'ÉVALUATION: un quizz sera proposé en introduction et à la fin de la formation

PROGRAMME DE LA FORMATION

BILAN ET PRISE EN CHARGE DE LA SOMNOLENCE RÉSIDUELLE DANS LE SAHOS

- 8h00 – 8h30 Présentation du cours et quizz d'évaluation des connaissances
- 8h30 – 09h30 **BASES PHYSIOPATHOLOGIQUES**
- Bases physiopathologiques et régulation de l'éveil et du sommeil
 - Eveil, sommeil, comment ça marche?
- 09h30 – 10h30 **DE LA DÉFINITION AU DIAGNOSTIC DIFFÉRENTIEL**
- Somnolence: définition, prévalence, facteurs prédisposants, évaluation subjective et objective
 - Causes, conséquences et risques, diagnostics différentiels
- 10h30 – 11h00 Pause
- 11h00 – 12h30 **BILAN ET PRISE EN CHARGE**
- Identification et exploration d'une somnolence résiduelle
 - Recommandations françaises de bonne pratique clinique parues en 2023: algorithme décisionnel de prise en charge
 - Etudes de cas cliniques: privation de sommeil, SJSR, dépression
- 12h30 – 13h30 Déjeuner
- 13h30 – 14h30 **ÉTUDE DE CAS CLINIQUE**
- PPC inefficace, hypersomnie idiopathique, cataplexie

14h30 – 16h00

ASPECT MÉDICO-LÉGAL

- Aspect médico-légal et conduite
- Généralités, responsabilités du médecin
- Arrêté du 28 mars 2022
- Cas particulier de l'aéronautique et du ferroviaire
- Cas clinique

16h00 – 17h00

TRAITEMENT ÉVEILLANT ET SUIVI

- Traitement pharmacologique éveillant psychostimulant et non psychostimulant
- Mécanisme d'action
- Indications, contre indications
- Evaluation du rapport bénéfice/ risque
- Modalités de prescription et suivi
- Cas clinique

17h00-17h30

SYNTHESE, QUIZZ : PIÈGES ET ASTUCES

FIN DE LA FORMATION

INFORMATIONS PRATIQUES

MODULE DU 24 JUIN 2026

LIEU DE LA FORMATION

Palais des congrès d'Ajaccio

Quai L'Herminier

20000 Ajaccio

ORGANISATION ET INSCRIPTIONS

Agence MACOGESTION | 15 rue de la Bergerie, 64200 Biarritz | Coralie Martin 06 77 85 60 41

Mail : contact@cardiosleep.fr | www.cardiosleep.fr

RÉCAPITULATIF DE L'INSCRIPTION

MODULE DU 24 JUIN 2026

INSCRIPTION DPC

Je souhaite m'inscrire à la formation en DPC :

1/ Je me connecte sur mondpc.fr

Je cherche la formation à l'aide des références suivantes: Numéro organisme **7962** et référence de l'action **79622525028**.

2/ Je sélectionne la date souhaitée

3/ J'envoie un chèque de caution d'un montant de 800€ avec mon bulletin de participation

Selon le montant de votre prise en charge, un complément pourra demeurer à votre charge.

Si la formation est suivie dans son intégralité, le chèque de caution vous sera restitué et ne sera donc pas encaissé.

Attention, votre inscription ne sera validée qu' à réception de tous les éléments.

RÉCAPITULATIF	Prix Unitaire	Prise en charge DPC	RESTE A REGLER
FORMATION Module Somnolence	800 €		
TOTAL TTC			

J'envoie mon chèque par voie postale à l'ordre de « **C&SA** » à l'adresse suivante :
Agence MACOGESTION, 15 rue de la Bergerie, 64 200 BIARRITZ

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

TARIFS, RÈGLEMENT, FACTURATION ET DOCUMENTS CONTRACTUELS

Les droits d'inscription comprennent l'accès aux cours, aux ateliers, les supports de cours ainsi que les pauses et les déjeuners durant la formation. Les frais de réservation hôtelière ne sont pas compris dans les frais d'inscription.

Le coût de toute formation commencée est intégralement dû.

Le paiement de l'intégralité du coût de la formation est à effectuer à l'inscription afin de valider votre participation. Votre inscription prend effet à la réception de votre convocation par mail à J-7.

Cette formation peut entrer dans le cadre de la formation professionnelle continue.

Une attestation de présence sera remise à chaque participant à l'issue de la formation **si celle-ci est suivie dans son INTEGRALITE.**

CONDITIONS D'ANNULATION

Toute annulation de participation doit être communiquée par écrit.

En cas de dédit à moins de 40 jours francs, avant le début de la formation, ou d'abandon en cours de formation, le montant total des frais de participation à ladite action resteront exigibles à titre d'indemnité forfaitaire pour dédit ou abandon de formation. Dans un contexte sanitaire, si nous nous voyons dans l'obligation de transformer la formation présentielle en format classe virtuelle, aucun remboursement ne pourra être demandé hormis bien sûr les frais d'hébergement.

Cardiosleep se réserve le droit d'annuler toute formation si le nombre de participants est insuffisant, sans que le client puisse prétendre à une quelconque indemnité sauf le remboursement des sommes payées au titre de la formation concernée.

INFORMATIONS LOGISTIQUE

Agence MACOGESTION

15 rue de la Bergerie

64 200 BIARRITZ

Coralie MARTIN : 06 77 85 60 41

contact@cardiosleep.fr

Pour toute question sur l'accessibilité, les personnes en situation de handicap sont invitées à nous contacter.